



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 9 septembre 2019 à 20h03, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Anolise Brault, Maxim Bousquet, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019

4. Adoption des comptes

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

8. Administration

8.1 Aviseurs légaux – Mandat général

8.2 Fonds de roulement – Remboursement

8.3 Entente d'entraide mutuelle relative aux prêts de ressources humaines et matérielles municipales - Saint-Bernard-de-Michaudville

9. Sécurité publique

9.1 Service de sécurité incendie de Saint-Jude – Motion pour la journée nationale de reconnaissance des pompiers

9.2 Sécurité civile – Entente d'entraide mutuelle – Saint-Bernard-de-Michaudville

10. Transport

10.1 Club 3 et 4 roues du comté de Johnson inc. – Demande de traverses municipales

10.2 Voirie – Achat de pneus pour le tracteur Kubota

10.3 Rotoculteur – Réparations à effectuer

10.4 Voirie – Marquage d'une zone de 50 km/h – Autorisation

10.5 Voirie – Nettoyage des puisards – Mandat

10.6 Voirie – Rang Barreau – Rechargement partiel – Autorisation de procéder aux travaux

10.7 Voirie – Rang Fleury – Appel d'offres pour expertise géotechnique

11. Hygiène du milieu et environnement

11.1 Semaine québécoise de réduction des déchets 2019 – Proclamation

11.2 Site de traitement des eaux usées - Maintenance sur les soufflantes

11.3 Site de traitement des eaux usées - Offre de service vidange et disposition des boues d'étang – Mandat

11.4 Présentation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable

12. Aménagement et urbanisme

12.1 Lot numéro 2 708 955 – M. Alain Nadeau - Demande de dérogation mineure – Avis public

13. Loisirs, culture et famille

13.1 Parc du Centre communautaire – Achat de matériel amortisseur et de bordures

13.2 MRC des Maskoutains – Fonds de développement rural – Demande de substitution pour les travaux de réfection du terrain de soccer

13.3 Terrain de soccer – Travaux de réfection

13.4 Comité d'embellissement – Prix des gagnants

14. Autres sujets

14.1 Fabrique de Saint-Jude – Demande de subvention - Souper bénéfique

14.2 Journée des personnes âgées – 1er octobre 2019 - Proclamation

15. Rapport des élus – Information

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

2019-09-219

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

D'AJOUTER les points suivants :

10.8 Voirie – Rang Fleury – Offre de services – Gestimaction inc.

10.9 Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-09-220

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-221

4. ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois d'août 2019 avec les faits saillants suivants:

| <i>SOMMAIRE AOÛT</i> | |
|----------------------------|----------------------|
| salaires nets | 26 471.03 \$ |
| comptes du mois déjà payés | 33 074.76 \$ |
| comptes du mois à payer | 73 481.40 \$ |
| SOUS-TOTAL | 133 027.19 \$ |

Appels des pompiers :

| | | | |
|------------|--------------------------------------|-----------------------------|------------|
| 15-08-2019 | 1441 Saint-Pierre (École Saint-Jude) | Système d'alarme en trouble | Saint-Jude |
| 16-08-2019 | 1441 Saint-Pierre (École Saint-Jude) | Système d'alarme en trouble | Saint-Jude |
| 16-08-2019 | 1441 Saint-Pierre (École Saint-Jude) | Système d'alarme en trouble | Saint-Jude |

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho, secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

- Juin 2019: MRC DES MASKOUTAINS - Résolution 19-06-156 - Règlement G-200 - Comité de travail consultatif sur l'uniformisation de la réglementation municipale de la MRC des Maskoutains - Nomination des représentants - Approbation.
- 6 juin 2019: MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD - Extrait de la résolution 114-06-2019 - Appuie de la résolution 2019-05-141 pour que le rang Salvail Sud à Saint-Jude soit reconnu par le Ministère du Transport comme une route collectrice et que l'entretien devienne sous juridiction provincial.
- 2 juillet 2019: LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - RESPONSABLE DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN - Ajustement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.
- 9 juillet 2019: MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION - Résolution 149-07-19 - Appuie de la résolution 2019-05-141 pour que le rang Salvail Sud à Saint-Jude soit reconnu par le Ministère du Transport comme une route collectrice et que l'entretien devienne sous juridiction provincial.
- 11 juillet 2019: VILLE DE SAINT-OURS - Extrait du procès-verbal - Partage d'une ressource avec Saint-Louis et Saint-Jude.
- 7 août 2019 MRC DES MASKOUTAINS - Rapport annuel d'activités - Comité de sécurité publique
- 14 août 2019 : CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST – Résolution 2019-03-092 - Réponse au point 14.1 au procès-verbal de la municipalité de Saint-Jude concernant une demande des IPS.
- 13 août 2019: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2019
- 20 août 2019: MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès- verbal de la séance tenue le 23 juillet 2019.
- 20 août 2019: MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2019.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

21 août 2019: MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION - Résolution 170-08-19 - Adoption du projet de règlement numéro 251-19 modifiant le règlement 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières.

27 août 2019: BUREAU DU DÉPUTÉ DE RICHELIEU JEAN-BERNARD ÉMOND - Confirmation d'une aide de 11 000\$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation

7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois d'août 2019 préparé par monsieur Mathieu Senécal, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

2019-09-222

8.1 AVISEURS LÉGAUX – MANDAT GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en services juridiques divers ;

CONSIDÉRANT QUE bien que la municipalité ait adhéré aux services juridiques de la MRC des Maskoutains, certains services ne sont pas dispensés dans le cadre de cette adhésion ;

CONSIDÉRANT QU'il peut être nécessaire de pouvoir consulter des procureurs indépendant dans certains dossiers notamment les dossiers judiciairisés ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet *Cain Lamarre* au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, le tout selon l'offre formulée le 28 août 2019;

DE RETENIR les termes de l'option 1, soit une banque de 15 heures à taux réduit pour un montant annuel de 2 475\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-223

8.2 FONDS DE ROULEMENT - REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT l'emprunt au fonds de roulement d'un montant de 46 669.50\$ pour l'achat d'un camion à neige en 2014;

CONSIDÉRANT l'emprunt au fonds de roulement d'un montant de 14 000.95\$ pour l'achat d'une lame frontale réversible pour le camion à neige en décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'emprunt au fonds de roulement d'un montant de 42 402.34\$ pour l'achat d'un camion utilitaire pour le service de sécurité incendie de Saint-Jude en janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

DE REMBOURSER le fonds de roulement d'une somme de 20 614.55\$ représentant :

| | | |
|---------------------------|---------------------------------------|-------------|
| 5e versement | Achat d'un camion à neige | 9 333.90 \$ |
| 4e versement | Achat d'une lame à neige | 2 800.19\$ |
| 1 ^{er} versement | Achat d'un camion utilitaire incendie | 8 480.46\$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-224

8.3 ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE RELATIVE AUX PRÊTS DE RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES MUNICIPALES - SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaitent convenir entre elles d'une entente leur permettant de faire appel, au besoin, au personnel de l'autre municipalité pour pallier aux obligations qu'elles doivent rencontrer;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, parties à l'entente, souhaitent fixer les modalités de ces prêts de personnel;

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE RATIFIER les termes de *l'entente d'entraide mutuelle relative aux prêts de ressources humaines et matérielles municipales* entre la municipalité de Saint-Jude et la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville jointe en annexe A.

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ou en son absence la mairesse suppléante, madame Annick Corbeil et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Carvalho ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, madame Dominique Plouffe, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-09-225

9.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-JUDE – MOTION POUR LA JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la Journée nationale de reconnaissance des pompiers vise à reconnaître le travail remarquable et l'engagement des pompières et pompiers du Québec qui assurent au quotidien la protection du public en cas d'incendies ou d'autres situations d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE cette journée se tient chaque année le dimanche qui amorce la Semaine de prévention des incendies et que cette année, celle-ci aura lieu le 6 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers font un travail remarquable dans des conditions difficiles et parfois dangereuses et qu'il est important de reconnaître et de valoriser leur professionnalisme et leur dévouement à assurer la sécurité de la population de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

DE SOULIGNER l'appréciation et la gratitude des membres du conseil municipal de Saint-Jude à l'égard des personnes qui exercent le métier de pompier au sein de notre service de sécurité incendie;

D'HONORER leur courage, leur bravoure et leur détermination à être au service de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-226

9.2 SÉCURITÉ CIVILE – ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE – SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU' qu'à compter du 9 novembre 2019, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* devront être en vigueur sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et que des mesures exposées dans le rapport doivent être réalisées en priorité pour permettre d'atteindre les objectifs du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ainsi que les dispositions de l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QU'une des mesures consiste à conclure une entente avec le propriétaire des bâtiments désignés pouvant servir de centres de services substitués aux personnes sinistrées ou d'hébergement temporaire afin de déterminer les modalités s'appliquant lors d'un sinistre relativement à leur utilisation;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaitent convenir entre elles d'une entente leur permettant de faire appel, au besoin, au personnel de l'autre municipalité pour pallier aux obligations qu'elles doivent rencontrer;

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

DE RATIFIER les termes de *l'entente d'entraide mutuelle relative à la sécurité civile* entre la municipalité de Saint-Jude et la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville jointe en annexe B.

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ou en son absence la mairesse suppléante, madame Annick Corbeil et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Carvalho ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, madame Dominique Plouffe, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. TRANSPORT



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2019-09-227

10.1 CLUB 3 ET 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON INC. – DEMANDE DE TRAVERSES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la demande de passage sur des chemins municipaux par le *Club 3 & 4 roues du Comté Johnson inc.* en date du 12 août 2019;

CONSIDÉRANT que les véhicules tout-terrain emprunteront parfois le même chemin que les motoneiges et pourront utiliser les poteaux déjà existants pour l'installation des panneaux de signalisation;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER, pour la saison 2019-2020, le passage sur deux traverses soit au niveau du rang Fleury et du 6^{ième} Rang;

D'INSTALLER, si nécessaire, les panneaux de signalisation aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-228

10.2 VOIRIE – ACHAT DE PNEUS POUR LE TRACTEUR KUBOTA

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat de deux (2) pneus pour le tracteur Kubota au coût de 132.41\$, taxes en sus, auprès de l'entreprise *Garage Gaston Chartier et fils*.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 32000 523 "Entretien Camion GMC et tracteur".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-229

10.3 ROTOCULTEUR – RÉPARATIONS À EFFECTUER

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet « Potager en jardinant aux Quatre-Vents », la Municipalité avait fait l'achat d'un rotoculteur en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la transmission du rotoculteur doit être changée au coût de 394.12\$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des réparations excède la moitié du coût d'acquisition qui était de 540\$ en 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Potager en jardinant aux Quatre-Vents a pris fin en 2015, mais que la Municipalité continuait à offrir gratuitement le prêt du rotoculteur aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE NE pas procéder à la réparation du rotoculteur ;

DE METTRE fin au prêt gratuit du rotoculteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-230

10.4 VOIRIE – MARQUAGE D'UNE ZONE DE 50 KM/H – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'une problématique de vitesse existe à l'entrée du village sur le rang Salvail Nord vers la rue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme d'aide financière à la criminalité, il est possible d'obtenir une aide financière pour l'acquisition d'un afficheur de vitesse qui servira à sensibiliser les conducteurs sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Lignes Maska ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le marquage de la chaussée pour identifier le début de la zone de 50 km/h de la rue Saint-Charles ;

DE MANDATER Lignes Maska pour procéder au marquage pour un montant de 295.00\$, taxes en sus.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 «entretien chemins et trottoirs».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-231

10.5 VOIRIE – NETTOYAGE DES PUISARDS – MANDAT



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder au nettoyage des puisards des routes sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT QUE le dernier nettoyage a eu lieu en 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des propositions concernant le nettoyage des puisards;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER *Vacuum Drummond* pour faire le nettoyage du séparateur hydrodynamique *Downstream Defender®* et de la chambre de régulateur de débit, tous deux situés dans la rue Ménard, ainsi que les puisards du réseau routier municipal qui seront priorisés par M David Jacob, le tout pour un montant de 900.00\$, taxes en sus.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 «entretien chemins et trottoirs».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-232

10.6 VOIRIE – RANG BARREAU – RECHARGEMENT PARTIEL – AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du bureau du député confirmant une aide financière maximale de 11 000\$ du Programme d'aide à la voirie locale (PAARRM) ;

CONSIDÉRANT QUE cette somme a été demandée pour les travaux d'amélioration du Rang Barreau ainsi que l'amélioration de la signalisation routière ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a consulté Mme Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Louis, pour l'informer du projet ainsi que du mode de financement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Monsieur David Jacob, inspecteur en voirie, à procéder aux travaux de rechargement partiel du rang Barreau sur une distance d'environ 1 000 mètres, pour un montant estimé de 23 000\$ plus les taxes applicables ;

D'INFORMER officiellement la municipalité de Saint-Louis conformément à l'article 5 de l'entente relative à l'entretien du rang Barreau ;

DE REFACTURER la portion des travaux de la municipalité de Saint-Louis en 2020 puisque ces travaux n'étaient pas prévus au budget de l'année courante ;

DE PRÉSENTER ces travaux au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Cette dépense sera attribuée au poste 02 32000 521 "Entretien des chemins et des trottoirs".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-233

10.7 VOIRIE – RANG FLEURY – APPEL D'OFFRES POUR EXPERTISE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la réfection du rang Fleury ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'avis de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains et de M. Sylvain Latour, chargé de projet de la firme Gestimaction, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique dudit rang afin d'établir la nature et la composition du sol ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes réservées dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) doivent être dépensées avant le 31 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à inviter au moins trois (3) firmes à soumissionner pour réaliser une étude géotechnique selon les exigences spécifiées.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 23 04010 000 «Immobilisation réseau routier» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté au réseau routier et en considérant la subvention à recevoir en vertu du programme de remise de la taxe d'assise sur l'essence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-234

10.8 VOIRIE – RANG FLEURY – OFFRE DE SERVICES – GESTIMACTION INC.

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2019-06-176, les membres du conseil ont autorisé la directrice générale de requérir aux services de M. Sylvain Latour de la firme Gestimaction inc., dans le cadre des travaux du rang Fleury ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de M. Sylvain Latour pour procéder aux travaux suivants



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

relativement au drainage du rang Fleury :

- A) mise en profil du côté est du rang Fleury et des 35 ponceaux privés (recherche sur la matrice, relevé terrain et mise en plan) : 10 025.00\$ taxes en sus. ;
- B) évaluation des possibilités d'écoulement vers la Décharge des Vingt : 3 200.00\$ taxes en sus. ;
- C) signature d'ingénieur si requis : 1 250.00\$

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de services de M. Sylvain Latour de la firme Gestimaction inc. pour l'ensemble des travaux proposés pour un montant forfaitaire de 12 500.00\$ taxes en sus, un rabais de 725\$ étant appliqué pour l'exécution simultanée des options A et B;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 23 04010 000 «Immobilisation réseau routier» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté au réseau routier et en considérant la subvention à recevoir en vertu du programme de remise de la taxe d'assise sur l'essence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-235

10.9 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 50 605\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Jude informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2019-09-236

11.1 SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2019 – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2019 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 19 au 27 octobre;

CONSIDÉRANT QUE la *Municipalité de Saint-Jude* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la *Municipalité de Saint-Jude* proclame la semaine du 19 au 27 octobre 2019 "La Semaine québécoise de réduction des déchets";

QU'une journée « portes ouvertes » soit organisée au site de traitement des eaux usées le 26 octobre 2019 en avant-midi pour permettre aux citoyens de visiter le site et l'usine de traitement et ainsi de les sensibiliser à l'importance de ne pas jeter de déchets dans le réseau d'égoût.

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-237

11.2 SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – MAINTENANCE SUR LES SOUFFLANTES



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE les soufflantes requièrent une maintenance aux 4 ans pour assurer leur bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la dernière maintenance a eu lieu en 2015;

CONSIDÉRANT la soumission remise par *Aerzen Canada Blowers & Compressors Inc.*, les fabricants des soufflantes, en date du 27 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est imputée à la hauteur de 89.35% par le secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la firme *Aerzen Canada Blowers & Compressors Inc.*, pour procéder à la révision préventive d'une des deux soufflantes pour un montant de 2 500.00\$, plus les taxes applicables. Ce montant n'inclut pas les frais que pourraient entraîner la détection d'un trouble majeur, ni le transport.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 41400 526 «entretien et réparation – machinerie – traitement des eaux usées»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-238

11.3 SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - OFFRE DE SERVICE VIDANGE ET DISPOSITION DES BOUES D'ÉTANG – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution **2019-07-193**, la firme *Echo-Tech* a procédé au mesurage des boues des étangs aérés de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'occupation des cellules #3 et #4 dépasse le seuil limite exigé par le MAMH;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Clément Mortier, de *Echo-Tech*, à l'effet qu'une vidange des boues à court terme est requise ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Monsieur François Fournier de l'entreprise *VIRIDIS Environnement* en date du 5 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER l'entreprise *VIRIDIS Environnement* pour effectuer le pompage, le transport et la valorisation des biosolides des cellules numéro 3 et 4 du site de traitement des eaux usées pour un montant forfaitaire de 21 360.00\$, taxes en sus, selon les conditions indiquées à l'offre de service.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 41400 446 « Traitement des boues » en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté pour la vidange des boues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.4 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale dépose le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2018. Les membres du conseil en prennent acte.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2019-09-239

12.1 LOT NUMÉRO 2 708 955 – M. ALAIN NADEAU - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure signée par monsieur Alain Nadeau en date du 16 août 2019 à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 708 955 situé au 1420 route de Michaudville, pour régulariser la situation existante du bâtiment principal et autoriser un agrandissement à 8.75 mètres en marge avant ;

Conséquemment, il s'agirait d'une dérogation afin de réduire le pourcentage de la marge arrière à 10% (3.90 m) par rapport à la ligne arrière de propriété ainsi que de permettre que l'agrandissement prévu soit à 8.75 mètres par rapport à la ligne avant de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE PUBLIER un avis dans un journal distribué gratuitement sur le territoire de la Municipalité afin d'inviter les personnes intéressées à se faire entendre lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 7 octobre 2019, séance au cours de laquelle le conseil statuera sur la demande et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2019-09-240

13.1 PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – ACHAT DE MATÉRIEL AMORTISSEUR ET DE BORDURES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2019-07-193 la municipalité a procédé à l'achat d'un nouveau module de jeu qui sera installé dans le parc du Centre Communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce module comporte une hauteur de chute de 3.4 mètres, et que le choix du matériel amortisseur doit répondre aux préoccupations des membres du conseil pour assurer une aire de jeu sécuritaire pour les enfants ;

CONSIDÉRANT les propositions reçues et l'avis de l'assureur quant au choix du matériel ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'achat de 63 verges cube de fibre de cèdre auprès de la compagnie Jambette pour un montant de 2 450.00\$ taxes en sus. ;

D'ACHETER des bordures en pruche auprès de l'entreprise *Matériaux et surplus Lefebvre* pour un montant de 949.50\$, taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 «Entretien et réparation – Parc» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté « Infrastructures loisir ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-241

13.2 MRC DES MASKOUTAINS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – DEMANDE DE SUBSTITUTION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2018-03-078, la Municipalité avait déposé une demande auprès du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains pour l'installation de toilettes permanentes au terrain des Loisirs ainsi qu'au centre du village;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu consensus au sein du conseil municipal pour le choix d'installation qui aurait été construit;

CONSIDÉRANT QU'une des options impliquait l'agrandissement de la caserne incendie ;

CONSIDÉRANT les délais de réalisation ;

CONSIDÉRANT la problématique de drainage du terrain de soccer qui est prioritaire pour l'ensemble des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les délais d'exécution ne permettaient pas à la Municipalité d'attendre le dépôt d'une nouvelle demande au Fonds de développement rural ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes inutilisées étaient réservées au Fonds de développement rural pour la Municipalité de Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de substitution a été adressée à la MRC des Maskoutains afin de permettre que ces sommes soient utilisées pour la réfection du terrain de soccer plutôt que pour l'installation de toilettes permanentes ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER la demande de substitution adressée au conseil des maires de la MRC des Maskoutains le 16 août 2019 pour son projet de réfection du terrain de soccer au montant de 12 930.00\$;

DE S'ENGAGER, auprès du Fond de développement rural à financer la partie non subventionnée du projet pour un montant maximal estimé de 2 202.00\$;

DE DEMANDER aux membres du comité des Loisirs d'effectuer 32 heures de bénévolat, représentant un montant de 384.00\$, qui seront utilisées pour rafraîchir les équipements et organiser une joute parents-enfants pour l'inauguration du nouveau terrain de soccer qui aura lieu en 2021 ;

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ou, en son absence, le maire suppléant, madame Annick Corbeil et la directrice générale, madame Nancy Carvalho ou, en son absence, la directrice adjointe, madame Dominique Plouffe, à signer tous les documents relatifs à ce projet pour et au nom de la municipalité.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 «Entretien et réparation – Parc»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-242

13.3 TERRAIN DE SOCCER – TRAVAUX DE RÉFECTION

CONSIDÉRANT QUE le terrain de soccer présente quelques déficiences au niveau du drainage de l'eau ;

CONSIDÉRANT l'existence de drains sous le terrain de soccer ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de substitution des sommes du Fonds de développement rural a



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

été acceptée par la MRC des Maskoutains, ce qui représente une aide financière de 10 344.00\$;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par M. Matthieu Graveline, en collaboration avec M. Matthieu Messier, pour les travaux de drainage, labour, nivelage et ensemencement du terrain de soccer sur 1 acre pour un montant estimé de 12 300.00\$, ce montant ne tenant pas compte des heures supplémentaires nécessaires pour désherber le terrain de façon mécanique pour ne pas avoir recours à l'utilisation de glyphosate ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'exécution des travaux par MM. Graveline et Messier tel que proposé ;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 «Entretien et réparation – Parc»

Cette résolution abroge la résolution numéro 2019-08-217.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-243

13.4 COMITÉ D'EMBELLISSMENT – PRIX DES GAGNANTS

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la municipalité, via son comité d'embellissement, récompense les plus beaux aménagements sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette année le comité désire remettre aux gagnants une somme d'argent ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'émission de cinq (5) chèques au montant de 50\$ et cinq (5) chèques au montant de 25\$ totalisant une somme de 375\$ et ce, respectivement au nom de chacun des dix récipiendaires.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 69000 699 «comité d'embellissement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-244

14. AUTRES SUJETS

14.1 FABRIQUE DE SAINT-JUDE – DEMANDE DE SUBVENTION – SOUPER BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fabrique de Saint-Jude de participer au souper bénéfique qu'elle organise pour le samedi 9 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT les sommes prévues au budget pour la Fabrique de Saint-Jude ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

D'ACHETER un billet pour le souper bénéfique de la Fabrique de Saint-Jude devant se tenir le 9 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-245

14.2 JOURNÉE DES PERSONNES ÂGÉES – 1^{ER} OCTOBRE 2019 – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1^{er} octobre comme la Journée internationale des personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QU'en vue du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Journée internationale des personnes âgées veut réaffirmer son engagement dans la promotion de la pleine et égale jouissance des droits et des libertés fondamentales par celles-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le thème de cette année est "*Célébrer les plus âgés défenseurs des droits de l'homme*";

CONSIDÉRANT QUE cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population ;

CONSIDÉRANT le Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains auquel la Municipalité de Saint-Jude a adhéré est de valoriser les aînés et de souligner les événements les concernant ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de sensibiliser la population à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux de vie ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU :

DE PROCLAMER la journée du 1^{er} octobre 2019 comme étant la Journée internationale des



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

personnes âgées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. **RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION**

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

2019-09-246

17. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.